

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/514 21 février 2007

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Présidence : Chypre

508ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. <u>Date</u>: Mercredi 21 février 2007

Ouverture : 10 h 10 Clôture : 11 h 20

2. Président : M. S. Attas

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

- a) Dépôt de l'instrument de ratification espagnol du Protocole de l'ONU sur les armes à feu : Espagne (FSC.DEL/44/07 OSCE+)
- b) Rapport de synthèse sur les tendances récentes dans la mise en œuvre du Document de Vienne 1999 et autres mesures discutées au cours de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application : Portugal, Centre de prévention des conflits
- c) Informations fournies dans le cadre de l'échange annuel d'informations sur les armes légères et de petit calibre pour l'année 2005 : Serbie (FSC.DEL/51/07 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

Exposé de la Fédération de Russie sur un document de réflexion relatif à l'amélioration du « Dialogue de sécurité » : Fédération de Russie (FSC.DEL/50/07 OSCE+), Président, Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Finlande, Allemagne, Biélorussie, Autriche, France, Suisse, Grèce

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE

CALENDRIER ET LES MODALITES

D'ORGANISATION DE LA REUNION SPECIALE DU FCS SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE D'ARMES LEGERES ET DE PETIT

CALIBRE PAR VOIE AERIENNE

Président

<u>Décision</u>: Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 4/07 (FSC.DEC/4/07) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la réunion spéciale du FCS sur la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

France, Président

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Visite prochaine au Forum pour la coopération en matière de sécurité du Ministre adjoint de la défense du Monténégro : Monténégro (FSC.DEL/46/07 OSCE+), Président
- b) Dépôt de l'instrument de ratification espagnol du Protocole V sur les restes explosifs de guerre annexé à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques : Espagne (FSC.DEL/43/07 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Mercredi 28 février 2007 à 10 heures, Neuer Saal